



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 24 janvier du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'autorisation (N°EAU/AUT/24/0604) pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'une exploitation agricole à Bissen a été accordée à M. Luc Engel demeurant à L-7769 Bissen.

Conformément à la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous les intéressés peuvent prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale et interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 06 février 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,



Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)